



## Grand gagnant de concours de 10000 euro sans gain !

Par **wolfgang kaminski**, le **26/10/2010** à **13:56**

Bonjour,  
selon ALICE AVANTAGES je suis le grand gagnant de 10000 EURO depuis le 16. août 2010.  
J'ai renvoyé 6 ou 7 fois m'acceptation de prix, 8 fois que m'adresse est à  
2 place de la republique, 93400 saint ouen,  
5 fois j'ai acheté avec cheque quelque produits (que je ne touche pas) pour acclerer le  
traitement de mon cheque de 10000 EURO quel es GARANTI, mais je recois seulement autre  
lettre pour CONFIRME L'ACCEPTATION DE GAIN et pour CONFIRME M'ADRESSE. (je ne  
suis pas un clochard qui peut facilement changé son domicile ).  
J'ai tous les lettres de ALICE AVANTAGES et  
j'ai tous photocopies de mes CONFIRMATIONS AVEC LETRES AR  
En plus y l'i a de menace : SANS COMMANDE (de prodiut) AUCUN CHEQUE !  
Ca s'appelle EXTORSION !  
Juridiquement je peux reclamer mon gain ?  
MERCI POUR VOTRE RESPONSE

WOLFGANG KAMINSKI

Par **Gégé**, le **12/11/2010** à **11:18**

S'il y a écrit clairement que vous êtes le grand gagnant de 1 000 euros sans achat ni rien du  
tout, ils s'engagent à vous verser cette somme.

Par **gigi94**, le **20/11/2010** à **18:57**

Bonjour

Moi aussi j'ai reçu x fois des documents officiels me disant que j'étais la grande gagnante des 10000 euros, en lisant bien le règlement au dos et bien sur en tout petit vous verrez qu'il y a des gagnants secondaires appelés "gagnant " soumis à aléa.

Par contre moi, j'ai reçu le 20/11/2010, Mme vous êtes enfin notre grande gagnante unique du chèque de 10000 euros, je vous fais parvenir à votre adresse le chèque de 10 000 euros.

je vais aller au tribunal d'instance pour les faire payer.

il faut toujours bien lire les règlements et vous verrez que vous ne gagnez jamais, mais comme je suis procédurière et compte tenu de la tournure de mon courrier je ne vais laisser tomber l'affaire.

Par **Marion2**, le **20/11/2010** à **19:02**

Lisez dans "droit de la consommation" toutes les arnaques relatives à Alice Avantages.

Vous n'avez rien gagné, et surtout évitez de commander pour recevoir votre prix, car votre CB ou votre chèque seront débités et vous ne recevrez rien du tout.

[s]Pour gigi :[/s]

[citation]je vais aller au tribunal d'instance pour les faire payer.

[/citation]

Il est inutile d'aller au tribunal, à chaque fois les plaignants sont déboutés.

Ce seraient donc pour vous des frais pour rien.